



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Lundi 17 mai 2021

ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : UNE NOUVELLE CONVENTION SIGNÉE ENTRE LES DEUX MINISTÈRES

Barbara POMPILI, ministre de la Transition écologique et Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, se sont rendus à Dijon ce lundi 17 mai afin de découvrir des projets menés dans le cadre de l'éducation au développement durable (EDD).

Dans ce cadre, et au moment de la discussion du projet de loi Climat & Résilience, une convention a été signée entre les deux ministères pour permettre une plus grande coordination et créer des passerelles entre un vivier de ressources multiples particulièrement riche d'un côté, et une capacité de déploiement et de transformation pédagogique déterminante, de l'autre.

La visite de l'école primaire *Lamartine* et du lycée *Le Castel* de Dijon ont été l'occasion de découvrir de nombreux projets en lien avec l'EDD : l'école dehors, l'orientation professionnelle et les nouveaux métiers, les éco-délégués/ambassadeurs, une animation avec un partenaire associatif national, la fresque du climat, la dynamique E3D, le lien entre éco-délégués et le Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), la gestion des déchets, l'équilibre alimentaire, notamment pour les menus végétariens, et la formation des personnels en cuisine, la rénovation énergétique des bâtiments et la rencontre avec des partenaires de l'école pour l'EDD.

Ce déplacement illustre la forte dynamique impulsée par les ministères depuis 2019, en parallèle à la Marche des jeunes pour le climat. En outre, la signature de la convention permettra d'aller au-delà des demandes de la Convention Citoyenne pour le Climat en matière d'EDD.

Les deux articles du projet de loi Climat & Résilience répondent à ces exigences :

Le premier article (article 2 du projet de loi) inscrit l'EDD dans l'article L121 du Code de l'éducation. Ce qui la positionne parmi les principes fondamentaux du service public de l'éducation nationale, au même titre que la maîtrise de la langue française et la connaissance de deux autres langues, l'éducation physique et sportive, ou bien encore l'éducation artistique et culturelle. Le principal ajout fait à ce texte concerne la sensibilisation à l'impact environnemental des outils numériques.

L'article 3 réforme le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté, qui devient « comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement ». Au-delà de cet ajout, qui signe une nouvelle compétence en matière d'EDD, le nouveau texte renforce et précise les missions du comité, en visant notamment le principe de laïcité et le soutien des initiatives de prévention et de lutte contre toutes les formes de discriminations. Il précise également quels sont les membres associés à ses travaux : les élèves, les parents et les partenaires extérieurs de l'établissement. Cette proposition est non seulement conforme aux demandes des conventionnels, mais aussi à celles des élus du Conseil national à la Vie lycéenne, qui avaient évoqué ce besoin de participer à l'élaboration du projet d'établissement autour de l'EDD.

Au-delà, ce sont des dispositifs concrets qui permettent un meilleur pilotage et une meilleure allocation des ressources et des partenariats au service de l'EDD. Ces deux axes de la convention sont assortis d'objectifs très précis pour l'années 2021-2022 :

- Renforcer les complémentarités par le pilotage national et territorial en activant de nouveaux outils stratégiques et pratiques, là où les partenaires extérieurs sont très nombreux et les sujets d'intervention multiples (Charte d'accueil des associations portant des projets d'EDD, déploiement d'une stratégie de conventionnement général du MENJS avec les partenaires sous tutelle du MTE).
- Agir concrètement ensemble en visant le double objectif de la cohérence des parcours éducatifs et l'adaptation aux contextes et écosystèmes locaux. À cet effet, il est par exemple prévu un dispositif pour organiser et actualiser les ressources scientifiques et pédagogiques, ainsi que le lancement de projets expérimentaux. Des actions concertées très concrètes sont prévues, dans le cadre des Vacances apprenantes, de « savoir rouler à vélo », de l'aisance aquatique, ou encore du Service civique et du SNU. Un travail visera également l'enrichissement et les modalités de déploiement des compétences des CESCE – comités d'éducation à la santé à la citoyenneté et bientôt à l'environnement.

Contacts presse :

Ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

<https://www.ecologie.gouv.fr/>

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse